

C. LA BRH EN 2003

Durant l'exercice 2003, la BRH a fixé son intervention autour des points suivants : l'approvisionnement du système en numéraire, la modernisation du système de paiements, la finalisation des projets techniques, la formation continue et la structuration de la Direction de l'Inspection Générale des Caisses Populaires (DIGCP).

La BRH a été particulièrement attentive à la demande de monnaie fiduciaire qui a progressé de 32 % contre 22 % en 2002. L'émission monétaire a quasiment doublé en 2003 en raison de l'utilisation intensive des grosses et moyennes coupures dont le pouvoir d'achat s'est considérablement réduit avec la hausse du taux d'inflation, suite à la dépréciation accélérée du taux de change au premier trimestre et à l'ajustement à la hausse des prix des produits pétroliers en janvier 2003.

La modernisation des moyens de paiement a consisté en l'acquisition d'un logiciel doté de la capacité d'effectuer des paiements électroniques interbancaires en temps réel avec la possibilité pour les agents économiques de transférer des fonds en toute sécurité à partir de n'importe quel point du territoire. Par ailleurs, le renforcement des caractéristiques techniques des grosses coupures semble avoir donné quelques résultats puisque la contrefaçon des billets de gourdes a diminué de 20 % alors qu'elle avait progressé de 71 % durant l'exercice précédent.

Dans le domaine technologique, la BRH s'est donnée les moyens d'assurer dans les meilleures conditions possibles la migration et l'entretien de ses équipements dans son siège central et dans la succursale du Cap-Haïtien. À cette fin, elle a loué les services contractuels de constructeurs européens et américains pour l'entretien des éléments vitaux du bâtiment. Dans le même temps, elle a rempli des missions de suppléance en fournissant un support technologique au ministère de l'Économie et des Finances (MEF) pour la mise en place d'un plan informatique et un encadrement technique à la Compagnie de Télécommunication (TELECO) dans le cadre du projet TELECONET.

Au titre du renforcement de son cadre de contrôle, la BRH a poursuivi la restructuration de la Direction de l'Inspection Générale des Caisses Populaires (DIGCP) chargée d'assurer le contrôle et la supervision des coopératives d'Épargne et de Crédit et des Fédérations des Caisses Populaires. Avec l'assistance technique de consultants locaux et internationaux, elle a mis en place une cellule chargée de la procédure d'agrément et recensé une centaine de caisses populaires.

IX. LA MONNAIE FIDUCIAIRE ET LA MONNAIE SCRIPTURALE

IX.1 Billets et monnaie divisionnaire

IX.1.1 Emission, destruction et remplacement de la monnaie

La monnaie fiduciaire, intermédiaire privilégié des échanges, a en valeur largement varié : évaluée à 1 650 MG en 2002, elle a quasiment doublé à 3 285 MG en 2003. L'émission monétaire en quantité a connu une expansion tout aussi considérable; elle a progressé de 171,14 % pour atteindre 49,13 millions de billets dominés essentiellement par les coupures de 100 gourdes (32 %), de 25 gourdes (24 %) et de 10 gourdes (22 %).

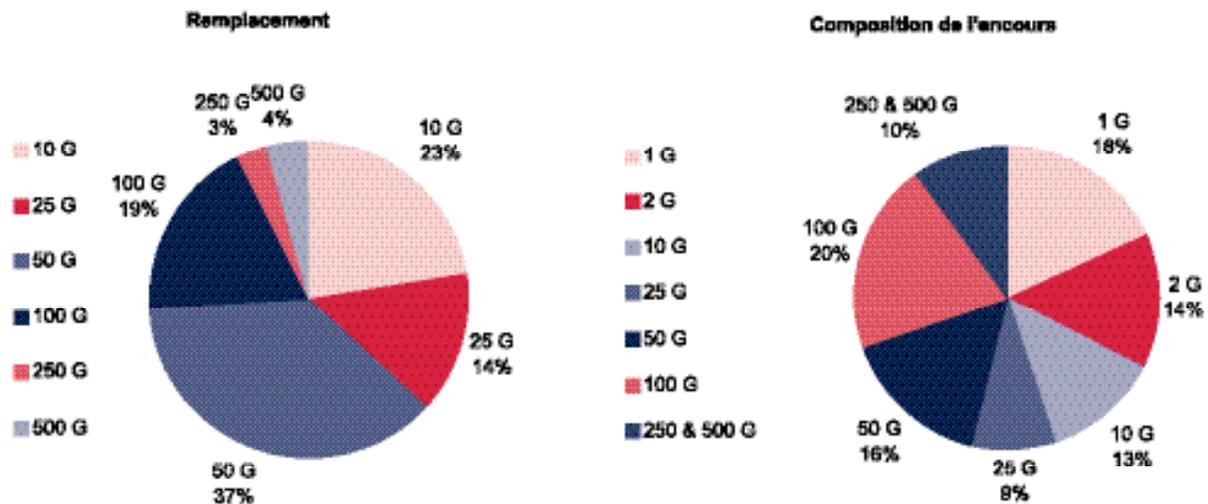
Tableau 39 Destruction, remplacement et émission de la monnaie

Coupure	Destruction	%	Remplacement	%	Emission	%
Billets gourdes						
1	536 000	1	-	0	-	0
2	-	0	-	0	-	0
5	25 000	0	-	0	-	0
10	19 772 000	26	11 000 000	23	11 000 000	22
25	19 362 000	26	7 000 000	14	12 000 000	24
50	20 768 500	27	16 000 000	37	6 000 000	18
100	12 038 000	16	9 100 000	19	16 000 000	32
200	1 682 000	3	1 600 000	3	620 000	2
500	1 290 000	2	1 000 000	4	1 310 000	3
Total billets	78 991 000	100	48 500 000	100	49 130 000	100
Pièces						
0,05	-	-	9 400 000	26	-	-
0,10	-	-	-	0	-	-
0,20	-	-	2 188 000	5	-	-
0,50	-	-	4 140 000	12	-	-
1	-	-	16 000 000	51	-	-
5	-	-	1 000 000	5	-	-
Total pièces			35 696 000	100		

Le nombre de billets de banque détériorés et détruits selon les prescriptions légales en vigueur ont progressé de 29,89 %, en se fixant à 75,69 millions de billets contre 58,38 millions antérieurement. Les coupures de 10, de 25 et de 50 gourdes ont accusé les taux de destruction les plus élevés, respectivement de 26,26 %, 25,85 % et 27,17 %. Parallèlement, environ 48,64 millions de billets, équivalant à 3 475 MG, ont été remplacés, ce qui traduit un recul net du taux de remplacement de 3,71 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent. Plus de 59 % des billets remplacés sont constitués de coupures de 10 et de 50 gourdes.

Parmi les billets détruits, seulement 64,25 % ont été remplacés, contre 85 % au cours de l'exercice précédent. Les billets d'une et de cinq gourdes mutilés n'ont pas été remplacés. La BRH y a substitué des pièces totalisant respectivement 18,3 millions et 1,88 million portant l'encours total des pièces à 35,96 millions équivalent à 30,68 MG.

Graphique 39 Remplacement de billets et composition de encours



IX. 1.2 La circulation fiduciaire au sens strict¹⁷

Elle a progressé de 31,3 % pour atteindre la valeur de 8 975,3 MG contre 6 833,4 MG en 2002.

IX. 1.3 La circulation fiduciaire au sens large

Le volume de monnaie hors chambre forte de la banque centrale a varié à la hausse passant de 8 074,7 MG à 10 668,7 MG, soit un accroissement relatif de 32 %.

IX. 1.4 Composition de l'encours par coupure

Le nombre de billets de 50 et de 100 gourdes hors du caveau de la BRH a considérablement augmenté pour l'année 2003 en accusant des taux respectifs de 35 % et de 64 %. Cette évolution a conditionné le niveau global de l'encours qui s'est fixé en valeur à 10,4 milliards de gourdes. Les grosses coupures, particulièrement celles de 500 gourdes ont progressé de 34 % en glissement annuel.

La structure de l'encours est fondamentalement rigide. Elle obéit principalement à la politique de commande des billets prédéterminée par la BRH et au mécanisme de rationnement mis en place pour faciliter la fluidité des transactions.

IX.1.5 Billets contrefaits retenus aux guichets de la BRH

En regard aux statistiques des guichets, il a été enlevé de l'ensemble des billets en circulation pour l'exercice 2003, 1 343 faux billets de gourdes et 215 billets contrefaits en dollars EU toutes coupures confondues. Les billets de 100 et de 500 gourdes restent la cible de prédilection des faussaires. En effet ces coupures représentent respectivement

¹⁷ Elle mesure la différence entre la monnaie hors BRH et l'encaisse des banques commerciales au 30 septembre 2003.

28,5 % et 44,3 % du total. Parallèlement, les coupures de 20 et de 100 dollars américains en termes de total partiel comptent respectivement pour 31,1 % et 57,2 % de l'ensemble des faux billets en dollars ÉU retenus aux guichets.

Une intensification des activités des faussaires est observée en décembre 2002, février 2003 et septembre 2003 où la contrefaçon a atteint son niveau le plus élevé pour les coupures de 250, 500, 100 gourdes en cumulant en valeur absolue à 43, 69 et 118 unités.

IX.2 Les chèques

Les opérations de la chambre de compensation

Le nombre de chèques libellés en gourdes compensés par la BRH a été de 2 656 931 pour un montant de 86 230,0 MG (débit et crédit). Un décroissement du volume des chèques d'environ 2 % accompagné d'un accroissement en valeur des opérations de 28 % a été enregistré cette année par rapport à l'exercice antérieur. Le solde final de la compensation en gourdes s'est élevé à 6 469,4 MG. Le nombre de chèques libellés en dollars compensés par la BRH a été de 266 306 pour un montant de 1 295,1 millions de dollars ÉU (débit et crédit). La compensation en dollars a accusé un solde global de 180,0 millions de dollars ÉU contre 159,5 pour l'exercice précédent. Au cours de cet exercice fiscal, la BRH a prélevé des frais sur les chèques s'élevant respectivement à 1 328 MG et 26,6 mille dollars ÉU, à raison de cinquante centimes de gourde par chèque libellé en gourde et de dix centimes de dollar par chèque libellé en dollar.

Les dépenses de Trésor Public, par chèque, enregistrées à la Chambre de Compensation sont de 3 267,7 MG. 94 % de ces dépenses sont enregistrées à Port-au-Prince et seulement 6 % au Cap-Haitien.

Tableau 40 Résultat de la compensation par banque
(en gourdes)

	Débit	Crédit	Solde débiteur	Solde créditeur
BRH	9 716 848 957,21	11 380 144 005,99		1 663 295 048,78
BNC	5 256 810 623,03	7 058 191 539,62		1 801 280 916,59
Sogobank	16 847 353 665,44	15 344 220 286,36	1 503 133 377,08	
BPH	2 974 227 753,28	3 210 861 404,13		236 633 650,85
BUH	2 850 743 245,95	2 328 103 454,61	522 639 791,34	
Scotia Bank	3 266 785 952,46	2 935 097 200,40	331 688 752,06	
Citibank	9 709 234 487,11	9 051 967 397,33	657 247 089,78	
Promobank	5 806 405 744,19	6 338 357 521,01		729 951 776,82
Capital Bank	5 094 667 160,82	5 233 339 286,10		138 672 124,28
Sogebel	1 226 368 067,10	1 258 264 847,32		31 916 780,22
BICH	102 490 396,84	106 333 281,48		3 842 884,64
Unibank	16 587 178 319,66	14 270 495 582,01	2 296 682 737,65	
Socabank	5 644 778 369,69	6 270 305 956,38		625 526 586,69
Socobel	1 364 048 692,77	1 444 320 670,21		80 271 977,44
BHD				
Total	86 230 042 435,95	86 230 042 435,95	5 311 391 748,11	5 311 391 748,11

Tableau 41 Résultat de la compensation par mois
(en gourdes)

	Débit	Crédit	Solde débiteur	Solde créditeur
oct. 02	6 503 522 438,57	6 503 522 438,57	808 243 406,33	808 243 408,33
nov. 02	5 558 451 098,78	5 558 451 098,78	477 038 937,32	477 038 937,32
déc. 02	6 805 520 330,32	6 805 520 330,32	604 538 538,58	604 538 538,58
jan. 03	6 785 003 847,64	6 785 003 847,64	424 325 183,77	424 325 183,77
fév. 03	7 588 784 838,73	7 588 784 838,73	679 407 742,20	679 407 742,20
mars 03	7 187 623 902,83	7 187 623 902,83	357 466 378,57	357 466 378,57
avril 03	7 521 413 278,85	7 521 413 278,85	516 198 338,75	516 198 338,75
mai 03	7 575 170 857,25	7 575 170 857,25	470 480 058,50	470 480 058,50
juin 03	7 137 689 008,36	7 137 689 008,36	385 014 668,17	385 014 668,17
juil. 03	8 261 508 252,65	8 261 508 252,65	625 556 628,78	625 556 628,78
août 03	7 315 581 581,15	7 315 581 581,15	630 045 807,41	630 045 807,41
sept. 03	7 989 823 203,83	7 989 823 203,83	891 087 046,80	891 087 046,80
Total	86 230 042 435,95	86 230 042 435,95	6 469 412 734,98	6 469 412 734,98

Tableau 42 Résultat de la compensation par banque
(en dollars EU)

	Débit	Crédit	Solde débiteur	Solde créditeur
BRH	32 181 575,19	32 697 889,81		536 294,72
BNC	76 833 582,29	40 663 498,56	36 250 082,73	
Sogebank	229 319 710,37	285 294 430,03		55 974 719,68
BPH	97 137 161,17	68 028 380,63	29 108 800,54	
BUH	39 868 028,54	21 330 118,81	18 637 907,93	
Scotia Bank	55 449 626,63	53 690 259,21	1 859 367,42	
Citibank	96 866 436,96	169 672 757,90		72 706 320,94
Promobank	139 859 427,84	164 997 889,97		25 138 462,13
Capital Bank	104 181 902,91	89 754 687,16	14 427 235,76	
Sogebel	22 813 310,24	23 008 481,42		395 151,18
BICH				
Unibank	232 516 383,43	233 043 606,83		527 122,50
Socabank	144 012 362,93	90 538 838,86	53 473 522,97	
Socobel	24 010 883,69	22 489 750,11	1 521 133,78	
BHD				
Total	1 295 130 390,39	1 295 130 390,39	155 278 051,13	155 278 051,13

Tableau 43 Résultat de la compensation par mois
(en dollars ÉU)

	Débit	Crédit	Solde débiteur	Solde créditeur
oct. 02	101 331 138,28	101 331 138,28	12 184 020,77	12 184 020,77
nov. 02	76 875 501,80	76 875 501,80	10 448 623,96	10 448 623,96
déc. 02	93 205 521,34	93 205 521,34	12 677 005,77	12 677 005,77
jan. 03	85 717 146,70	85 717 146,70	11 311 800,13	11 311 800,13
fév. 03	104 058 588,93	104 058 588,93	17 430 014,52	17 430 014,52
mars 03	97 107 763,35	97 107 763,35	14 091 934,05	14 091 934,05
avril 03	112 656 733,91	112 656 733,91	19 387 041,20	19 387 041,20
mai 03	119 309 838,23	119 309 838,23	11 587 480,38	11 587 480,38
juin 03	106 118 939,14	106 118 939,14	18 606 969,19	18 606 969,19
juil. 03	128 966 970,37	128 966 970,37	17 102 245,43	17 102 245,43
août 03	134 428 967,98	134 428 967,98	19 570 494,95	19 570 494,95
sept. 03	135 253 284,36	135 253 284,36	16 494 229,78	16 494 229,78
Total	1 285 130 390,38	1 285 130 390,38	180 790 850,15	180 790 850,15

IX. 3. Dépôts et tirages des banques commerciales

Les dépôts en gourdes des banques commerciales à la BRH ont culminé à 6 040,1 MG contre 4 599,2 MG, soit une augmentation de 31,2 % par rapport à 2002. Le flux de dollars ÉU des intermédiaires financiers monétaires vers la banque centrale ou l'étranger a diminué de 3,3 millions de dollars en 2003.

L'accroissement significatif des dépôts en gourdes au niveau du système bancaire traduit la bancarisation accrue de l'économie et une plus grande utilisation et confiance dans les banques. Le rythme soutenu des dépôts mensuels en dollars à la BRH témoigne de la vitalité du marché des devises malgré la faiblesse des investissements étrangers.

Les tirages en dollars des banques commerciales à la BRH ont évolué à la baisse en accusant un montant de 6 900 MG contre 8 659 MG antérieurement. Une telle évolution devrait être rapprochée du volume de dollars ÉU échangés sur le marché des devises et du flux de devises en provenance des transferts, dons et investissements étrangers dans le pays.

IX.4 Services à l'État

IX.4.1 Banquier de l'État

Impression de chèques

Dans le cadre de la standardisation du système de paiement, la BRH imprime elle-même les chèques qui font mouvoir les comptes ouverts dans ses livres. Pour toutes les catégories confondues, la BRH a imprimé et livré un total de 286 662 chèques en gourdes et 4 880 chèques en dollars ÉU.

Certification de chèques

La BRH n'émet de chèque de direction que pour des raisons administratives, la clientèle ne bénéficie que du service de certification de chèques. Ainsi entre octobre et décembre 2002, 1 876 chèques ont été certifiés, 995 entre janvier et mars 2003, 1 786 entre avril et juin et 991 entre juillet et septembre.

Ordre de virement

En plus du paiement des chèques la BRH exécute également des ordres de virement, entre deux ou plusieurs comptes du secteur public ouverts dans ses livres, ou à partir d'un compte géré par elle vers un autre compte domicilié à une autre banque par le biais du compte clearing de cette dernière à la BRH

Tableau 44. Évolution des soldes des comptes des institutions financières

Comptes	septembre 2002	septembre 2003	variation
Clearing Gdes	5 240,11	6 726,74	1 486,63
Clearing Dollars	82,13	83,43	1,3
Spécial FDI Gdes	48,98	67,81	18,83

Traitement des dépôts

Le secteur public et le secteur bancaire effectuent des dépôts sur les comptes qu'ils détiennent à la BRH. Aussi le service des Comptes Courants a traité 4 176 fiches de dépôts au cours du premier trimestre de l'exercice 2003, 3 854 pendant le deuxième trimestre, 4 031 au cours du troisième et 3 665 fiches de dépôts au cours du dernier trimestre de l'exercice.

5. Traitement des chèques

Les chèques payés et encaissés du 1er octobre 2002 au 30 septembre 2003 s'élèvent à 681 483 ainsi répartis:

Octobre - décembre 2002	193 413
Janvier - mars 2003	142 820
Avril - juin 2003	142 051
Juillet - septembre 2003	203 199.

IX.4.3 Caissier de l'État

À travers la gestion du Compte Général du Trésor, le service des guichets de la BRH tient à jour les ressources disponibles du Trésor susceptibles d'être utilisées en vue de faire face aux dépenses prioritaires. Le service des opérations fiscales a encaissé pour l'exercice 2003 : au niveau des douanes 6 108,6 MG et de la DGI 4 162,2 MG et, traité plus de 338 300 bordereaux, avis de cotisation et reçus de caisse. Pour la même période, le service des guichets a payé pour le compte du gouvernement des chèques d'une valeur globale de 3 818,0 MG.

X. EFFORTS LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

X.1 De l'utilisation des opérations de change par la BRH

D'octobre 2002 à septembre 2003, le taux de change a connu trois grandes périodes d'évolution :

La première qui s'étend d'octobre 2002 à la mi-février 2003, a été marquée par une dépréciation de la gourde par rapport au dollar américain. Durant cette période, les taux moyens à la vente ont été respectivement de 31,90 HTG/\$ÉU en octobre, 37,21 HTG/\$ÉU en novembre, 37,73 HTG/\$ÉU en décembre, 40,24 HTG/\$ÉU en janvier 2003 et 46,80 en février 2003, contre 29,06 HTG/\$ÉU en septembre 2002.

Cette évolution résulte :

1. de l'effet décalé du financement monétaire de l'exercice précédent qui a atteint 424 MG en décembre 2001, 959,79 MG de gourdes en mars 2002 et 2 835 MG en septembre 2002 ;
2. des rumeurs non fondées de conversion en gourdes des dépôts dollars dans un contexte d'anticipations défavorables liées à la dégradation de l'environnement socio-politique qui ont été à l'origine d'une baisse des dépôts en devises du système bancaire d'environ 88 millions de dollars en octobre.

Après la période de ralentissement de la dépréciation observée en décembre, l'augmentation du taux de change a repris à un rythme soutenu. De janvier à la mi-février, la dépréciation du change s'est poursuivie à un rythme accéléré. Au cours de cette période les taux maxima à la vente inférieurs à 40 HTG au mois de janvier ont atteint 56 HTG/dollars ÉU durant la semaine du 10 février 2003, soit une dépréciation de 40 % en moins d'un mois. Cette évolution s'explique par :

1. la poursuite du financement monétaire, qui au 31 janvier 2003 représentait déjà 74,7 % du niveau atteint en septembre 2002 et environ 80 % au 13 février;
2. le renforcement des anticipations négatives relatives à la dégradation de l'environnement socio-politique.

Graphique 40 Évolution du taux de change
(moyenne mensuelle gourdes/dollars ÉU)



La seconde période qui débute le 13 février est caractérisée par un renversement de tendance à la hausse résultant d'une décision de politique monétaire à la mi-février. La BRH a décidé d'opter pour une stratégie de relèvement progressif des taux d'intérêt visant à rendre plus attractifs les dépôts en gourdes en compensant en partie les risques associés à la dépréciation. Elle s'est matérialisée par un premier relèvement des taux sur les bons à 91 jours de 15 % à 23 %. Il en est résulté une transmission rapide sur les taux d'intérêts offerts sur les dépôts à terme en gourde dont les maxima sont passés de 14 à 20 % dès la deuxième quinzaine de février, contribuant ainsi à une appréciation de la gourde. En effet, de février à mars, les taux moyens à la vente du système bancaire sont passés de 45,25 à 43,91 HTG. Ces résultats ont confirmé le rôle des taux sur les bons BRH comme taux directeurs du système bancaire.

Dans le cadre de cette stratégie de relèvement par paliers des taux d'intérêts, le 7 mars 2003, la BRH a procédé à une augmentation de trois points de pourcentage des taux d'intérêts sur les bons à 91 jours qui sont passés de 23 % à 26 %. Cette nouvelle augmentation a de nouveau été transmise aux dépôts à terme en gourdes pour lesquels les taux maxima sont passés de 20 % à 26 %. Elle a favorisé la poursuite de l'appréciation de la gourde, qui est passé à 42,81 HTG en avril, 41,70 HTG en mai et 41,59 HTG en juin.

La troisième période qui s'étend du 23 juin jusqu'à la fin de septembre est caractérisée par une relative stabilité, les taux moyens à la vente du système bancaire passant de 42,32 HTG à 42,25 HTG favorisée par les facteurs ponctuels suivants :

- une augmentation saisonnière de l'offre de devises ;
- des anticipations optimistes résultant de la reprise de la coopération avec la BID suite au paiement du stock d'arriérés envers cette institution et au décaissement d'environ 35 millions de dollars ÉU enregistré à la fin de juillet ;
- de faibles interventions par la BRH sur le marché (2,26 millions de dollars) ;
- de la baisse des activités sur le marché, les volumes transigés à la vente passant de 71,80 à 63,56 millions de dollars ÉU.

Cette période est aussi marquée par des dépréciations ponctuelles de la gourde entre juin et la mi-juillet et à la mi-septembre attribuables respectivement à une diminution de l'offre disponible dans un contexte d'interventions à l'achat par la BRH (de 8,7 millions en juin et 11,5 millions de dollars en juillet) et aux difficultés d'approvisionnement enregistrées sur le marché.

IX.2 Gestion des avoirs extérieurs de la BRH

Les avoirs extérieurs bruts de la banque centrale ont un double objectif de couvrir les déséquilibres de court et de moyen terme de la balance des paiements et de permettre à la BRH d'atténuer les variations trop prononcées de la gourde vis-à-vis du dollar. Par rapport à la fin de l'exercice précédent, ils ont décréu de 7,27 %, pour se situer à 153 millions de dollars ÉU. La baisse des réserves brutes s'explique principalement par les dépenses pour le compte des entreprises et administrations publiques, qui ont été compensées en majeure partie par des interventions sur le marché des changes et un décaissement en appui au Budget du Trésor Public octroyé par la BID.

X.2.1 Composition des avoirs extérieurs

Au 30 septembre 2003, 61,21 % des réserves internationales de la BRH étaient placées dans des titres de court terme, 29,32 % étaient investies sur le marché du loyer de l'argent au jour le jour¹⁸ et 8,83 % étaient en attente de placement à l'étranger¹⁹. Le reliquat était constitué d'or, de DTS et d'un placement dans un SICAV²⁰ monétaire (CILR)²¹.

Le portefeuille de titres de la BRH était alloué de la manière suivante :

- 42,54 % de bons du trésor américain, contre 42,16 % au cours de l'exercice précédent ;
- 36,63 % d'obligations d'agences fédérales contre 53,31 % l'an dernier ;
- 20,83 % d'obligations de sociétés privées contre 12,53 % durant l'exercice 2003.

Cette allocation du portefeuille de la BRH entre des titres à faible niveau de risque et de notation AAA²² à A, reflète essentiellement l'optique d'optimisation de la rentabilité sous les contraintes de faible niveau de risque et de liquidité élevée imposée par le statut d'une banque centrale. Elle est conforme aux termes des contrats de gestion convenus entre la BRH et ses gérants de portefeuille. En effet, ces derniers sont autorisés à en placer au plus 25 %, dans des titres émis par des sociétés privées. Les 75 % restants feraient l'objet de placements constitués pour l'essentiel d'obligations du trésor américain, d'agences fédérales et de dépôts à vue faisant l'objet d'opérations de prises en pension²³.

X.2.2 Rendement du portefeuille

Le portefeuille de titres de la BRH a dégagé un rendement de 3,88 % alors qu'il avait généré 5,17 % l'exercice précédent. Toutefois, ce taux de rendement a été légèrement au-dessus de la performance du repère²⁴ retenu par la BRH pour le portefeuille de titres qui a affiché 3,76 %. Cette baisse de la rentabilité est le résultat de la stratégie passive adoptée par les gérants de portefeuille, en réaction à la décision de la Réserve Fédérale des États-Unis (FED) de poursuivre la baisse des taux directeurs²⁵ amorcée depuis le 11 décembre 2001 et de les fixer à 1,0 % tout au long de cet exercice financier. Dans un environnement pareil, les gérants de portefeuille à revenus fixes ne peuvent plus bénéficier de l'appréciation de la valeur marchande des titres pour améliorer leur performance.

Rendement des fonds placés sur le marché du loyer au jour le jour (Repos)

Les flux nets de trésorerie disponibles sur les comptes de transactions de la BRH sont investis à chaque fin de journée, puis les jours fériés, sur le «Repos Market». Ces fonds ont généré un rendement moyen de 1,13 % durant l'exercice 2003, tandis qu'ils avaient généré 1,74 % l'année antérieure. Cette baisse de performance de 61 points de base reflète l'effet de la politique monétaire expansionniste de la FED qui a maintenu le taux interbancaire à 1 % depuis juin 2002.

¹⁸ repos market, ou repurchase agreement. Vente avec accord de rachat à terme

¹⁹ Étant donné le délai lié au transport de billets à l'étranger

²⁰ Abréviation de : société d'investissement à capital variable, fonds de placements communs

²¹ Citi Institutional Liquid Reserve

²² Les obligations classes A, par Standard & Poor sont des titres de bonne qualité présentant les caractéristiques d'un bon placement à long terme. Celles classes AAA sont celles qui présentent le plus haut degré de protection du capital et des intérêts.

²³ overnight repurchase agreements

²⁴ Le repère du portefeuille de titres de la BRH est composé de 75 % de bons du Trésor de maturité 1-3 ans et de 25 % d'actions de sociétés privées d'une maturité de trois ans.

²⁵ pratiqués sur le marché interbancaire respectivement le federal fund rate et le discount rate

XI. ACTIVITES DE DÉVELOPPEMENT ET D'ENTRETIEN

XI.1 Le système d'information financier

Au cours des exercices précédents, la Direction Information et Technologie (DIT) a travaillé sur le Système d'Informations Financier (SIF). Cette application en cours de développement devrait :

- Mettre à la disposition des banques des formulaires pouvant être transmis électroniquement à la banque centrale ;
- Créer une base de données pour la gestion des informations transmises par les banques commerciales ;
- Préparer et publier pour les concernés des rapports adéquats.

Une nouvelle approche a été adoptée cette année pour relancer ce projet. Les modules à développer sont :

- Module des Réserves Légales
- Module de Centrale des Risques
- Module de Change
- Module des Impayés

Il est prévu que ce projet sera effectif en février 2004.

XI.1.1 Gestion des fonds délaissés

Conformément aux dispositions de l'article 118 du décret du 14 novembre 1980, les banques commerciales sont tenues de déclarer à la BRH tous les fonds délaissés. Ces fonds consistent en des avoirs reçus par une banque à titre de dépôt ou autre sur lesquels le propriétaire n'a pas effectué des transactions pendant dix ans.

Ces fonds peuvent être classifiés dans les catégories suivantes :

- Compte d'épargne ou compte courant sur lequel aucune transaction n'a été effectuée depuis dix ans;
- Chèques certifiés ou chèques de direction émis à l'ordre d'un bénéficiaire qui n'a jamais encaissé le montant du chèque depuis dix ans;
- Virement fait à l'ordre d'un bénéficiaire qui n'a jamais encaissé le montant depuis dix ans;
- Carte de débit sur lequel aucune transaction n'est effectuée depuis dix ans.

Dans le système existant, trois directions participent à la gestion des fonds délaissés :

1. la Direction de la Supervision reçoit les déclarations et les demandes de remboursement;
2. la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) reçoit les dossiers de la Supervision et les transmet à l'Administration pour finalisation;
3. la Direction Administration encaisse les fonds délaissés et émet les chèques en faveur des demandeurs de remboursement.

Dans le système actuel, la DAJ joue un rôle d'intermédiaire entre la Direction de la Supervision et la Direction Administration. Dans le nouveau système qui sera mis en application en juin 2004, la Direction de la Supervision pourra communiquer directement avec l'Administration. La DAJ sera contactée seulement dans le cas où il y a un contentieux dans le dossier.

XI.1.2 Interface entre Comptes Courants et Ressources Humaines

Cette interface permettra d'automatiser les transferts d'information entre la comptabilité, les comptes-courants et la section rémunération du service des Ressources humaines afin de minimiser les risques d'erreur et d'optimiser les échanges entre ces applications. Sa mise en production est prévue pour la fin du mois de décembre 2004.

XI.1.3 Gestion des ressources humaines

De nouvelles fonctionnalités demandées par les utilisateurs ainsi que des contraintes imposées par le fournisseur Oracle ont nécessité la migration de cette application et de la base de données sous-jacente.

Il a été décidé de migrer l'application d'abord et d'effectuer les changements à moindre coût. À titre d'exemple, l'application migrée permet aux responsables de changer le type d'assurance vieillesse d'un employé de l'ONA au fonds de pension de la BRH et vice-versa ; les responsables de la rémunération peuvent constater la progression du calcul de la paie sur leur écran.

En ce qui concerne les autres fonctionnalités, il sera constitué un cahier de charges global avec les demandes éparses (nouveaux rapports, nouveaux groupes de données à prendre en compte, nouveaux écrans, ...) en vue de produire une nouvelle version de l'application après la migration.

La nouvelle version, prévue pour l'année prochaine, prendra en compte des nouveaux aspects de la gestion du personnel tels l'analyse par des rapports croisés plus complexes sur la régularité, l'ancienneté, l'âge, la répartition des postes et des grades des employés ; l'interaction automatisée de l'application avec les logiciels de Gestion des Comptes Courants (GCC) et de Coda.

XI.1.4 Gestion électronique des réquisitions et des commandes

Le nouveau système crée un lien entre les employés en leur donnant la possibilité de saisir leurs demandes à travers le modèle des réquisitions. Ce système permettra d'économiser du temps au niveau de la Direction Administration, de réduire la paperasse, d'augmenter la précision des ordres d'achat tout en assurant un meilleur contrôle sur le processus.

De plus, Il permettra à tous les employés d'envoyer une réquisition à leur superviseur ou à la personne autorisée pour approbation. Les réquisitions approuvées seront automatiquement dirigées au service du Support ou de la Comptabilité. Aux employés, superviseurs et aux membres de ce dernier service, ce système fournira un moyen de visualiser les demandes d'achat en cours.

Un autre avantage est de limiter les accès aux réquisitions suivant l'utilisateur. Enfin, il permettra de créer des ordres d'achat en combinant des lignes d'article du même vendeur à partir de plusieurs réquisitions.

Elle inclura les modules intégrés pour les réquisitions, les commandes et l'audit. La première phase de l'analyse est terminée, le codage a été reporté à la fin du mois de janvier 2004 pour donner la priorité à certaines applications beaucoup plus sensibles telles que le SIF.

XI.1.5 Migration de l'environnement client-serveur en multi-tiers

Il a été décidé de migrer l'environnement client-serveur en utilisation actuellement en un nouveau modèle d'architecture dit « multi-tiers » compte tenu des avantages qu'il offre par rapport à l'architecture client-serveur. Cette activité continuera progressivement jusqu'à la migration complète de toutes les applications. Sa caractéristique principale est de renforcer le rôle du réseau et des serveurs d'applications au détriment de celui des postes de travail (« Thin Clients » versus « Fat Clients »).

L'intérêt majeur de ce modèle est que, par construction, il combine les avantages des systèmes centralisés (cohérence globale, simplicité de développement, d'exploitation et de maintenance, maîtrise des coûts,...) et ceux du Client/Serveur (meilleure ergonomie du poste de travail, bonne intégration avec les outils bureautiques ou les autres applications, gains de productivité,...). Son but est la mise en place du Client/Serveur à l'échelle de l'entreprise, comme fondement technique de son Système d'Informations. Il facilite aussi l'ouverture de celui-ci vers l'extérieur (clients, fournisseurs, partenaires,...) via l'Internet.

XI.2 Projets techniques

XI.2.1 Réseau informatique interne

Suite à l'expansion du réseau informatique pour accommoder les utilisateurs des nouveaux locaux de la BRH au Cap-Haïtien et à Port-au-Prince, et à l'ouverture de ce réseau aux services essentiels tels l'Internet, la BRH a entrepris de renforcer la sécurité et d'améliorer la gestion de son réseau. Ainsi des logiciels appropriés ont été déployés permettant de mieux adresser les différents aspects de sécurité et de gestion.

XI.2.2 Réseau Télématique Financier (RTF)

Ce projet n'a pas vraiment évolué par rapport à l'année précédente. Le RTF bien que déjà utilisé par les institutions financières n'est pas totalement opérationnel. Il manque encore l'installation des équipements terminaux au niveau des institutions interconnectées pour leur permettre de se connecter avec la banque centrale et de profiter des services qui seront offerts tels le SIF (Système d'Informations financier), le SPA (Système de Paiement Automatisé) pour ne citer que ceux-là.

XI.2.3 Réseau VSAT

Le centre de communication (HUB) du réseau VSAT est déjà opérationnel. Les institutions connectées à ce réseau pourront communiquer par satellite avec leur site distant dès le déploiement des VSAT constituant la phase finale du projet.

XI.2.4 Cybercafé Cap-Haïtien

La Banque de la République d'Haïti a procédé à l'ouverture au grand public d'un Cybercafé à sa succursale du Cap-Haïtien. Actuellement ce centre dessert simultanément dix clients, mais l'espace est conçu pour accommoder plus d'une quinzaine de cybernautes.

Il est à signaler que la banque compte offrir une connexion Internet par « dial-up » à certaines institutions scolaires de la place. Les équipements sont déjà installés et pourront desservir jusqu'à seize clients.

XII. RESSOURCES HUMAINES

Mouvement et Répartition de l'effectif

Au terme de l'exercice fiscal 2003, l'effectif des employés au service de la BRH, toutes catégories confondues, s'est chiffré à 593 employés, comparé à l'exercice précédent 2002 qui accusait un effectif de 588 employés.

Tableau 45 Nombre d'employés de la BRH 2003

Catégorie	Effectif 30/09/02	Diminution de l'effectif 2003	Augmentation De l'effectif 2003	Effectif 30/09/03
Conseil	5	-	-	5
Direction	169	-	10	179
Execution	195	-	11	206
Support	97	-	22	119
Contractuels	122	38	-	84
TOTAL	588	38	43	593

La variation constatée au niveau de l'effectif est due aux événements consignés dans le tableau ci-dessous:

Tableau 46: Cause de la variation de l'effectif à la BRH en 2003

Décès	-
Recrutement	32
Cessation de contrat	18
Demission	7
Nouveaux contrats	5
Mise à la retraite	-
Disponibilité	1
Etudiants en stage	4
Transferts	26
Intégrations	29
Promotions	84
Renouvellements de contrats	5
Changement de statut	7
Ajustements	32
Détachement	-
Fin de stage	28
Programme des lauréats	-
Amendements de contrats	-
Sanctions	-

Ancienneté du Personnel

Hormis le Conseil d'Administration dont le mandat est de trois (3) ans et les contractuels dont la durée du contrat est limitée, l'évaluation de l'ensemble du personnel en fonction de son ancienneté se présente comme suit:

0 à 5 ans de service	: 173 employés, soit 34,33 %
5 à 10 ans de service	: 63 employés, soit 12,5 %
10 à 15 ans de service	: 87 employés, soit 17,26 %
15 à 20 ans de service	: 73 employés, soit 14,48 %
20 à 25 ans de service	: 92 employés, soit 18,25 %
25 à 30 + ans de service	: 16 employés, soit 3,18 %

Promotions et Ajustements

En 2003, un pourcentage relativement important des ressources humaines (16,33 %) a bénéficié de la décision du Conseil d'Administration qui était d'accorder des promotions et/ou des ajustements de salaires sur la base de l'ancienneté et de la performance. Un total de 96 cadres et employés ont été touchés par cette mesure:

Tableau 47: Promotions et ajustements par direction en 2003

DIRECTIONS	PROMOTIONS	AJUSTEMENTS	TOTAL
Administration	8	32	40
Affaires Internationales	3		3
Affaires Juridiques	2		2
Bureau du Gouverneur	1		1
Direction Générale	-		-
Caisse	27		27
Contrôle de Crédit	1		1
Information et Technologie	14		14
Monnaie et Analyse Economique	1		1
Supervision	4		4
I.F.B.C	1		1
U.O.M	1		1
U.S.P.C	1		1
TOTAL	64	32	96

XIII. DIRECTION DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES CAISSES POPULAIRES (DIGCP)

La structuration de la nouvelle direction dénommée Direction de l'Inspection Générale des Caisses Populaires (DIGCP) créée par la loi du 10 juillet 2002 et chargée du contrôle et de la supervision des coopératives d'épargne et de crédit (CECs) et des fédérations des caisses populaires (FCPs) s'est poursuivie au cours de l'exercice 2003. Dans le but d'accélérer le processus d'agrément des caisses d'épargne et de crédit, deux nouveaux cadres ont été recrutés en vue de mettre en place, au Conseil National des Coopératives (CNC), une cellule chargée de recueillir les dossiers des CECs et d'effectuer une analyse préliminaire.

Parallèlement, plusieurs activités ont été menées dans le but d'atteindre le niveau d'expertise recherché par la BRH. En novembre 2002, la DIGCP a entrepris une mission d'information auprès de plusieurs institutions canadiennes telles : Développement International Desjardins (DID), le Bureau du Surintendant des Institutions Financières (BSIF), Banque du Canada, Fédération des Caisses de l'Ontario (FCO) et Caisse Centrale Desjardins (CCD). De plus, il a été tenu du 11 au 15 novembre 2002 au sein même de la BRH un séminaire de formation à l'intention des cadres de la DIGCP. Au cours des mois de mai et d'octobre 2003, des consultants du DID ont été invités, d'une part, à partager leurs expériences en Afrique de l'Ouest avec la BRH et, d'autre part, à apporter un appui à la mise en place des procédures d'agrément.

Afin de se faire une idée exacte du nombre de caisses actuellement opérationnelles sur le territoire, la BRH a engagé les services d'un consultant de la place pour réaliser l'inventaire des caisses fonctionnant dans le département de l'Ouest. Pour le reste du pays, l'aide du DID Haïti a été sollicitée. Ainsi, malgré les difficultés d'accès à certaines régions, 181 caisses évoluant dans sept départements ont été recensées. L'actif de 114 d'entre elles s'élève à 1 351,2 MG.

Dans le cadre du développement des relations privilégiées avec des organismes et associations évoluant dans le secteur, la DIGCP a participé à des rencontres dont un colloque organisé par l'Association Nationale des Caisses Populaires Haïtiennes (ANACAPH) sur la vulgarisation de la nouvelle loi.

Visant une présentation uniforme de leurs états financiers afin de permettre aux différents intervenants du secteur d'avoir un même langage, un plan comptable ainsi que des modèles d'états financiers standards ont été élaborés par la DIGCP. Ce plan rentre en vigueur dès le premier trimestre 2004.

Outre les activités précitées, la DIGCP a effectué au cours du second semestre des visites dans 35 Caisses d'Épargne et de Crédit établies dans sept départements géographiques. L'objectif était de recueillir des informations tant sur le plan administratif que financier.

**Tableau 48: Actif total des 114 caisses d'épargne et de crédit par département géographique
(en gourdes)**

DÉPARTEMENT	ACTIF
SUD-EST	35 239 317,00
SUD	100 141 392,00
QUEST	864 358 787,00
NORD-OUEST	37 774 933,00
NORD	38 170 378,00
CENTRE	38 126 130,00
ARTIBONITE	216 005 314,00
NORD-EST	21 337 615,00
TOTAL	1 351 154 066,00